

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 18/09/2018 - 11:13

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Correspondant : M. Julien DAUBELCOUR, 222 Rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : marches-publics@quaibrantly.fr, adresse internet : <http://www.quaibrantly.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : Accord-cadre de maintenance et d'extension du réseau interne de téléphonie mobile du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Catégorie de services : 5

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 50330000

Lieu d'exécution et de livraison : 222, Rue de l'université, 75007 Paris

Code NUTS : FR101

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- L'accord-cadre est un accord-cadre non alloti, conclu pour partie à prix global et forfaitaire pour ce qui concerne les prestations de maintenance, et pour partie à prix unitaires pour les prestations relatives à l'évolution et l'extension du réseau. L'accord-cadre est sans montant minimum, et son montant maximum est de 140 000 euro(s) HT, part forfaitaire et part à commandes incluses, sur toute la durée de l'accord-cadre, reconductions incluses. La durée maximale de l'accord-cadre est de 3 ans.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 36 mois à compter de la notification du marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Nombre de candidats :

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 24 octobre 2018 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2018-MQB-0172-AC-00-00

Renseignements complémentaires : Cet avis ne représente qu'un aperçu de l'accord-cadre. Le dossier de consultation est accessible intégralement et gratuitement à l'adresse: <https://www.marches-publics.gouv.fr>
FORME DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre est un accord-cadre non alloti, conclu pour partie à prix global et forfaitaire pour ce qui concerne

les prestations de maintenance, et pour partie à prix unitaires pour les prestations relatives à l'évolution et l'extension du réseau.

QUESTIONS DES CANDIDATS

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres (délai compté à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée). Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par écrit, sur la plate-forme des achats de l'Etat (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) ou par courriel à l'adresse : marches-publics@quaibrantly.fr en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres.

NEGOCIATION

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre du candidat.

Un courriel sera envoyé aux candidats admis à la négociation, afin d'en préciser le déroulement.

JUGEMENT DES OFFRES

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

Critère 1 : 60 points /100 pour le prix, apprécié à partir des 2 sous-critères suivants :

- Sous-critère 1 (10 points) : Prix global et forfaitaire ;
- Sous-critère 2 (50 points) : Prix unitaires ;

Critère 2 : 40 points /100 pour la valeur technique, divisé en 4 sous-critères :

- Sous-critère 1 (10 points) : Qualité et performance des matériels et équipements proposés ;
- Sous-critère 2 (10 points) : Pertinence de la méthodologie d'exécution de l'accord-cadre (maintenance et travaux) ;
- Sous-critère 3 (10 points) : Pertinence de l'organisation, de l'équipement et de la composition de l'équipe dédiée à l'accord-cadre ;
- Sous-critère 4 (10 points) : Délai maximum de livraison et de pose des fournitures et prestations commandées.

VISITE OBLIGATOIRE DE SITE :

Afin qu'ils puissent se rendre compte de la configuration des locaux du musée du quai Branly - Jacques Chirac et du réseau existant, les candidats devront visiter le site où le réseau téléphonique est installé, à savoir au 222, rue de l'Université, 75007 Paris. Cette visite est obligatoire sous peine de rejet de l'offre.

Les candidats devront s'inscrire auprès du secrétariat de la DMTS (caf-dmts@quaibrantly.fr - 01.56.61.71.51), et se rendre à la visite à l'adresse ci-dessus munis d'une pièce d'identité. Les visites seront possibles jusque 6 jours avant la date de remise des offres. A l'issue de la visite, il sera délivré aux candidats un certificat de visite qu'ils devront joindre à leur offre.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 septembre 2018

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Service juridique et des achats, courriel : marches-publics@quaibrantly.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3299728**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

